

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/69/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

3 avril 1995

RWANDA ET BURUNDI

Un an après, l'horreur du génocide continue à hanter la région

Index AI : AFR 47/WU 03/95

Embargo : 6 avril 1995

Un an après le début des massacres qui pourraient avoir fait jusqu'à un million de morts au Rwanda, l'horreur de ce génocide divise toujours les sociétés rwandaise et burundaise et est à l'origine de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (jeudi 6 avril).

Selon Gill Nevins, directrice suppléante du service de recherche sur l'Afrique de l'Organisation « Dans ces deux pays, des extrémistes hutu et tutsi divisent la population, préparant ces sociétés, à de nouvelles tueries, dans un engrenage de violences et de vengeance ».

Gill Nevins est revenue le lundi 3 avril d'une visite de deux semaines au Rwanda et au Burundi, au cours de laquelle elle a rencontré des ministres, des responsables des Nations unies et des groupes locaux de défense des droits de l'homme. Elle a également rencontré l'équipe d'Amnesty International chargée de la recherche sur l'Afrique centrale qui est basée au Rwanda et qui vient de passer ces trois derniers mois à enquêter sur les violations des droits de l'homme et notamment sur les massacres de l'année dernière. Elle a déclaré :

« Au Burundi, j'ai été témoin de la violence qui a entraîné la mort de centaines de personnes et qui risque de provoquer une nouvelle vague de représailles. Alors que notre délégation se trouvait devant le bureau d'un conseiller militaire français installé dans une gendarmerie, on a entendu les cris d'une personne qu'on torturait. Je me suis demandée si lui aussi les entendait ces cris. ».

Amnesty International publie aujourd'hui un document d'une quinzaine de page dans lequel elle montre que le système judiciaire rwandais – anéanti par le conflit – n'est pas en mesure de traduire en justice les suspects contre lesquels existent de nombreuses preuves, ni de remettre en liberté ceux contre lesquels celles-ci s'avèrent insuffisantes.

Gill Nevins a ajouté : « Au Rwanda, les retards importants du processus judiciaire signifient que des preuves sont détruites et que des coupables peuvent échapper aux poursuites. Elle a également pour conséquence que les gens se font justice eux-même et tuent ou font "disparaître" les personnes soupçonnées de génocide ou d'autres crimes contre l'humanité. »

En n'aidant pas le Rwanda à remettre en place un système judiciaire garantissant la tenue de procès équitables et s'interdisant le recours à la peine de mort dans tous les cas, la

communauté internationale a manqué à ses engagements envers ce pays, a déclaré Amnesty International. Selon le rapport de l'Organisation, pour que les responsables d'atrocités n'échappent pas à la justice et que les citoyens rwandais ne soient pas victimes d'accusations sans fondement, le Rwanda a besoin d'enquêteurs, de médecins légistes, de juges, de procureurs et d'avocats de la défense.

Selon ce même document, les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide et à d'autres crimes contre l'humanité sont détenues de façon arbitraire et subissent des mauvais traitements dans des prisons surpeuplées. Un plus grand nombre encore sont tuées, "disparaissent" ou sont détenues dans des prisons secrètes où elles risquent d'être torturées.

D'après certaines informations reçues plus tôt dans l'année, pas moins de sept personnes meurent chaque jour dans la prison de Kigali, prévue pour 1500 personnes et qui en abrite quelque 5 000. D'autres prisons sont surchargées. En mars 1995, 23 000 personnes étaient détenues, et chaque jour il est procédé à une centaine d'arrestations.

En mars 1995, par exemple, 22 personnes sont mortes asphyxiées dans une cellule de la gendarmerie de Muhima à Kigali, conçue pour 10 personnes, et où plus de 70 prisonniers avaient été entassés.

Les conditions sont tout aussi mauvaises dans les centres de détention non officiels. Autrefois juge à Kigali, Joséphine Mukanyangezi, une veuve, a été arrêtée avec ses deux jeunes enfants, en septembre 1994, par des soldats. Ils ont tous trois été détenus dans les latrines d'une maison privée et contraints de s'asseoir dans de l'acide pour batterie. Maintenu en détention dans une prison de Kigali, elle n'a toujours pas été inculpée.

Le système judiciaire rwandais ne peut de toute évidence faire face à la situation : de nombreux juges et avocats ont été tués entre avril et juillet 1994, certains sont détenus depuis cette période, d'autres ont fui. Il ne reste que 200 des 800 magistrats que comptait le pays avant la vague de massacres ainsi que 12 procureurs et 36 des 360 officiers de la police judiciaire employés précédemment par le gouvernement.

Dans ce chaos, les soldats de l'armée gouvernementale peuvent faire leur propre loi. Par exemple, l'ancien président du tribunal de première instance de Kigali a "disparu" en octobre 1994 au moment où ses responsabilités de magistrat entraient en conflit avec les intérêts des autorités militaires. Juste avant d'être emmené par des soldats, Gratien Ruhorahoza avait dressé une liste de 80 prisonniers qu'il comptait libérer en l'absence de preuves suffisantes. Cet homme ne se trouve dans aucune prison officielle mais il est peut être détenu dans un camp militaire où il court le risque d'être torturé ou exécuté.

« Nos sources au Rwanda affirment que les soldats de l'armée gouvernementale ont assassiné Pierre-Claver Rwandgabo, le préfet hutu de Butare, qui avait osé s'élever publiquement contre les arrestations massives, a déclaré Amnesty International. Les soldats arrêtent à nouveau ou font "disparaître" les prisonniers que les représentants du

système judiciaire libèrent en raison du caractère illégal de leur détention. »

Selon l'Organisation, les partisans de l'ancien gouvernement continuent de terroriser et de tuer les personnes se trouvant dans des camps de réfugiés en Tanzanie ou au Zaïre, et des dizaines de personnes soupçonnées de soutenir le nouveau gouvernement du Rwanda ont ainsi trouvé la mort. Cependant, de nombreux réfugiés restent dans les camps parce qu'ils ont peur de retourner chez eux.

« Beaucoup de réfugiés refusent de rentrer au Rwanda en raison des arrestations arbitraires et des "disparitions" qui ont lieu, malgré les promesses faites par le nouveau gouvernement », ajoute Amnesty International.

Parmi les personnes arrêtées après leur retour au Rwanda figurent des dizaines de soldats et de responsables de l'ancien gouvernement qui avaient été appelés à se joindre au nouveau gouvernement. Par exemple, un ancien magistrat du tribunal de première instance de Butare, Jean Mukuralinda, a été arbitrairement arrêté alors qu'il revenait au pays à l'invitation du nouveau ministre de la Justice. Jean Mukuralinda est toujours en prison aujourd'hui.

Amnesty International se félicite de la création par le gouvernement, en 1994, d'une commission chargée de "faire un tri" parmi les détenus susceptibles d'être libérés, en attendant que leur cas soit examiné par une autorité judiciaire. L'Organisation estime cependant que l'impartialité et l'efficacité de cette commission sont sujettes à caution : trois de ses membres représentent en effet des organes qui ont procédé à la plupart des arrestations, et seulement six détenus ont été libérés depuis sa création.